

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

Contribution of Algeria to the global efforts to fight against Climate Change

BENNEDJOUE Ines

Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques ,

agnesbenedjoue@gmail.com

Date de réception: 29/04/2021 Date d'acceptation: 30/05/2021 Date de publication : 27/06/2021

Résumé :

L'Algérie, pays sévèrement impacté par les effets néfastes des changements climatiques, de par son positionnement géographique, s'est engagée, à l'instar des pays en développement et développés, dans la lutte contre ce phénomène et ce, lors des différents sommets mondiaux dédiés à cet effet. Dans ce cadre et pour mettre en œuvre ses engagements, l'Algérie a adopté une panoplie de mesures et programmes, afin de passer à une production à bas carbone. Toutefois, selon des évaluations internationales en la matière, les résultats de ses efforts demeurent insatisfaisants et nécessitent plus de rigueurs de la part des autorités algériennes, pour une mise en œuvre efficace de ses programmes de lutte contre les changements climatiques. L'objectif de cette recherche est de présenter les engagements pris l'Algérie pour réduire les émissions de GES, dans le cadre des efforts de la communauté internationale en la matière.

Mots clés : Changements Climatiques, efforts, programmes, arsenal juridiques et institutionnel, évaluations internationales.

ملخص:

انخرطت الجزائر على غرار البلدان النامية والمتطورة، باعتبارها بلد متأثر بالأضرار الناجمة عن تغير المناخ بسبب موقعها الجغرافي، في مكافحة هذه الظاهرة، وذلك خلال مختلف القمم العالمية المكرسة لهذا الغرض. في هذا الإطار ولتنفيذ التزاماتها، اعتمدت الجزائر مجموعة من التدابير والبرامج من أجل التحول إلى إنتاج منخفض الكربون. غير أنه، وفقاً للتقييمات الدولية المتخصصة في هذا الشأن، فإن نتائج جهود بلدنا لا تزال غير مرضية وتتطلب المزيد من الصرامة من جانب السلطات الجزائرية من أجل التنفيذ الفعال لبرامجها المتعلقة بمكافحة تغير المناخ. الهدف من هذا البحث هو عرض الالتزامات التي تعهدت بها الجزائر للحد من انبعاثات الغازات الدفيئة، في إطار جهود المجتمع الدولي في هذا المجال.

الكلمات المفتاحية: تغير المناخ، الجهود، البرامج، الترسنة القانونية والمؤسسية، التقييمات الدولية.

Auteur expéditeur : BENNEDJOUE Ines

- **Introduction**

La place qu'occupe la problématique des changements climatiques dans l'agenda international s'agrandit de plus en plus depuis la fin des années 1980. En effet, la communauté internationale s'est accordée sur la nécessité de coordonner les efforts des pays sur le plan politique pour arriver à réduire les émissions de Gaz à effets de Serre (GES), dont l'augmentation de leurs concentrations est à l'origine de ce phénomène, et c'est à partir de là qu'ont commencé les négociations internationales sur les changements climatiques, encadrées par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Par ailleurs, la lutte contre les changements climatiques est devenue essentielle pour parvenir à un développement durable et profitable pour tous. Cela s'est manifesté essentiellement par l'adoption de l'agenda 2030 par les hauts dirigeants des pays du système des Nations Unies, en intégrant la composante « climat et la lutte contre la dégradation climatique » dans les objectifs de développement dans le Monde, intéressant à la fois les pays pauvres et prospères.

Pour ce qui est de l'Algérie, de par son positionnement, elle est vulnérable aux effets multiples des changements climatiques qui menacent de compromettre son développement économique et social. C'est ainsi que l'Algérie a renouvelé sa détermination à travailler de concert avec l'ensemble des Parties Contractantes de la CCNUCC, en vue de concrétiser les objectifs définis par cette convention, bien que la responsabilité historique de l'Algérie en matière d'accumulation des GES n'est nullement engagée. L'objectif est de passer d'une économie émettrice de carbone à une économie verte et de contribuer ainsi aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

- **Problématique**

Étant donné que l'Algérie s'est engagé à consolider son rôle au sein de la communauté internationale dans la lutte contre les changements climatiques, lors des différents sommets internationaux, quels sont les efforts consentis par l'Algérie dans ce domaine ?

- **Hypothèses**

L'Algérie à l'instar de tous les pays signataires de la CCNUCC, a adopté une série de programmes et de mesures lui permettant de parvenir à ses engagements en matière de réduction de GES.

- **Méthodologie utilisée**

Pour mener cette recherche nous avons opté pour **une approche descriptive et ce**, dans la mesure où nous allons décrire le phénomène des changements climatiques, et de présenter également l'ensemble des mesures entreprises par l'Algérie pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

I. Cadre conceptuel lié aux Changements climatiques

1.1. Définition du phénomène et les causes qui lui sont liées

Les changements climatiques fréquemment connu comme réchauffement climatique, désignent l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné et au fil du temps. Ce phénomène est dû principalement à l'augmentation de la concentration **des gaz à effet de serre** dans l'atmosphère, menant à des conséquences multiples et encore difficiles à cerner.

En effet, L'effet de serre est un phénomène naturel conditionnant la vie sur la planète. Grâce à lui, la température moyenne à la surface de la Terre est **de 15° C contre -18° C** s'il n'existait pas. La Terre reçoit son énergie du soleil, sous forme de rayonnement. Une partie de celui-ci est absorbée par la surface de la planète et son atmosphère, accumulant des molécules, sous formes de Gazs, appelées « **Gaz à Effet de Serre**» (GES).

Les GES sont naturellement présents dans l'atmosphère et jouent un rôle important dans la régulation du climat. Toutefois, **les activités humaines** émettrices de gaz à effet de serre, (GES additionnel ou anthropique) augmentent leur concentration dans l'atmosphère et créent un effet de serre additionnel qui accentue le réchauffement de notre planète (Gameren, Weikmans, & Zaccai, 2014, p. 13).

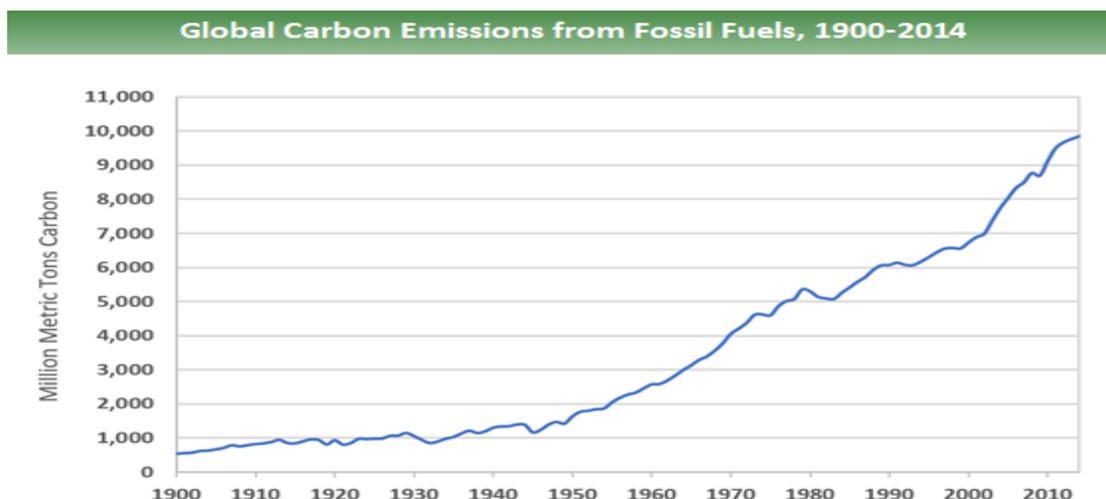
Ainsi, Le Gaz à effet de serre se compose essentiellement **de la vapeur d'eau, du Dioxyde de carbone ou Co₂, du Méthane et le protoxyde d'azote, ou N₂O.**

L'agriculture intensive et l'élevage sont responsables quant à eux de l'effet de serre additionnel dû aux émissions de méthane et de protoxyde d'azote. S'y ajoute la production d'autres gaz artificiels de type halocarbures n'existant pas à l'état naturel : on les retrouve entre autres dans les systèmes de climatisation ou

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

les bombes aérosols (Luis & Brenda, 2017, p. 6). Le graphique ci-après illustre les émissions mondiales du CO₂ dues à l'activité humaine.

Figure 01 : Émissions mondiales du CO₂ provenant de production des combustibles fossiles.



Source : oden, T.A., Marland, G., et Andres, R.J, Émissions mondiales, régionales et nationales de CO₂ des combustibles fossiles. Centre d'analyse des informations sur le dioxyde de carbone, Oak Ridge National Laboratory, Département américain de l'énergie, 2017.

De la figure ci-dessus, nous pouvons constater que les émissions mondiales de carbone provenant des combustibles fossiles ont considérablement augmenté depuis 1900. Depuis 1970 jusqu'à 2017, les émissions de CO₂ ont augmenté d'environ 90%. Les émissions provenant de la combustion de combustibles fossiles et des processus industriels ont contribué à environ 78% de l'augmentation totale des émissions de GES. L'Agriculture, la déforestation et d'autres changements d'utilisation des terres ont été les deuxièmes contributeurs les plus importants (5^{ème} rapport du PICC, 2014, p. 53).

1.3. Conséquences des Changements Climatiques

Il est évident que les Changements climatiques affectent inmanquablement les composantes de notre environnement et contribuent à la réémergence de certaines maladies.

En effet, les ressources naturelles, de par leur étroite dépendance vis-à-vis du climat, subissent directement les effets des fluctuations climatiques. Les ressources hydriques quant à eux, sont vulnérables aux variations du climat.

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

Selon le rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) publié en 2008, 75 à 250 millions de personnes seront confrontés au stress hydrique sous l'effet des changements climatiques à l'horizon de 2020.

Les changements climatiques ont également un impact notable sur la dégradation des sols, la déperdition des terres fertiles et la dégradation des forêts et des zones naturelles et pastorales. Sous l'effet conjugué d'actions anthropiques excessives et inadaptées, la dynamique des écosystèmes est sérieusement perturbée avec des effets sur la biodiversité, la distribution des espèces et l'équilibre des milieux naturels et des agro-systèmes (Belaid, 2015, p. 6).

Sur un autre plan, le dernier rapport du GIEC a confirmé qu'il existait des preuves tangibles que l'activité humaine agissait sur le climat de la planète et a souligné que cela avait de multiples incidences sur la santé humaine. Il a été précisé également que la variabilité et la modification du climat, telles que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses, sont cause de décès et de maladies à travers les catastrophes naturelles qu'elles entraînent.

Dans le même ordre d'idées, les analyses d'impact et les travaux de recherche menés dans plusieurs pays montrent que les changements climatiques devraient avoir des effets sur l'épidémiologie de nombreuses maladies et affections.

1.4. La question des changements climatiques au cœur du développement durable

Le débat mondial sur les changements climatiques ne se limite plus à une question d'ordre environnemental mais s'inscrit désormais dans une vision plus large, qui lie étroitement les objectifs environnementaux aux objectifs de développement économique et social. La maîtrise du changement climatique est devenue l'un des enjeux primordiaux des politique internationales et nationales et ce, compte tenu de la capacité reconnue du climat à affecter, souvent négativement, la croissance économique et la réalisation des Objectifs du Développement Durables.

L'intégration de l'action climatique dans le processus de développement offre un moyen de rationaliser et d'améliorer l'efficacité et l'impact de l'utilisation des ressources financières, dans un contexte mondial de crise. Plus que jamais, la croissance et le développement durable passent par l'atténuation des effets du changement climatique et la protection du milieu naturel et de ses ressources. Ces enjeux, étroitement liés, appellent des réponses simultanées à travers des

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

politiques intégrées, des choix de financement adaptés, un dialogue social et une coopération efficace (Commission Economique pour l'Afrique, 2015, p. 16).

C'est ainsi que l'action de la lutte contre les changements Climatiques est devenue, depuis 2015, partie intégrante de l'Agenda 2030 des Nations Unies, qui définit les Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment à travers l'objectif n°13 intitulé: « *Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions* ».

En effet, la notion de développement durable fait aujourd'hui partie intégrante du discours de la majorité des dirigeants et des politiques de développement. Ce concept est, toutefois, apparu après une longue réflexion sur les effets néfastes de l'activité humaine sur l'environnement, notamment au travers les grandes conférences internationales sur les effets de l'activité humaine sur l'environnement, qui remontent à la fin du XXème siècle. La multiplication de ces réunions ont conduit à une « vision mondialisée d'une situation de crise » dont un des problèmes récurrents est la dégradation du milieu environnemental (Veyret, 2017, p. 22).

Développé dans le rapport de Brundtland publié en 1987, intitulé « *Notre Avenir à Tous* », Le développement durable est donc une tentative de créer un modèle de développement qui intègre à la fois l'économie, le progrès social et la protection de l'environnement. Cet objectif est né de l'idée que la qualité environnementale et le bien-être économique et social sont intimement liés et que, par conséquent, ces trois dimensions ne peuvent pas être considérées séparément (OECD, 2008, p. 141).

1.5. **Prise de conscience de lutte contre les changements climatiques à l'échelle internationale et nationale**

La prise de conscience de ce phénomène par la communauté internationale a commencé vers la fin des années 80, en même temps avec l'émergence de la problématique du développement durable.

Cela a suscité beaucoup de débats entre les scientifiques, les économistes et les gouvernements pour ensuite passer à l'opinion publique notamment au tour de l'usage des énergies fossiles, l'exploitation abusive des ressources naturelles, ainsi que les politiques à mettre en place pour mener cette lutte, sans pour autant freiner la croissance.

En effet, à la fin des années 1970 et durant les années 1980, une série de conférences scientifiques intergouvernementales, mettant l'accent sur les

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

éventuels risques des perturbations de l'atmosphère et des mécanismes climatiques, se sont succédé afin de sensibiliser la communauté internationale à la question climatique.

La conférence de Stockholm tenue en 1972, a placé la protection de l'environnement au rang de préoccupations internationales et durant laquelle, il a été instauré le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

En revanche, la première conférence mondiale sur le climat s'est déroulée à Genève en 1979. Elle constitue la première trace d'inquiétude de la communauté scientifique, en reconnaissant que les changements climatiques comme étant un grave problème de portée mondiale.

Cependant et comme mentionnée précédemment, la première étape déterminante dans la prise de conscience de l'enjeu du changement climatique pour l'avenir de l'humanité a été la publication du rapport de Brundtland « Notre avenir à tous » en 1987.

Par ailleurs, en 1988, la communauté internationale, notamment à la demande du G7, a également réfléchi à la création d'un organe intergouvernementale ayant pour objectif de produire des études périodiques, ayant trait à la question des changements climatiques et dédiés aux décideurs politiques afin de leur permettre de trouver des solutions à ce phénomène d'envergure internationale. Il s'agit du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

C'est en 1992, à Rio de Janeiro, lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), connue aussi sous le nom *Sommet de la terre*, que la question des changements climatiques a donné lieu à un engagement politique fort à l'échelle internationale. La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) y est adoptée avec pour objectif de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique (Nations Unies, 1992, p. 5).

- **Conférences des Parties (COP)**

Depuis 1995, plus d'une centaine de pays du monde entier se réunissent chaque année, dans des villes différentes lors des COP, pour échanger et discuter du climat et de trouver des solutions concrètes pour lutter contre les changements climatiques.

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

Avant le protocole de Kyoto, deux COP se sont tenues à Berlin et à Genève, en 1995 et 1996 respectivement, durant lesquelles chaque pays ou région a fixé des objectifs chiffrés en matière de réduction de GES.

En 1997, la COP se déroule à Kyoto pour sa troisième année et pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un **protocole contraignant** visant à encadrer les émissions de CO₂ de plus d'une centaine de pays a été élaboré. Des objectifs chiffrés ont été fixés et qui consistaient à réduire de 5,2% les émissions de GES planétaires d'ici 2020, en se servant de l'année 1990 comme référence. Toutefois, le protocole est entré en vigueur qu'en 2005, dans la mesure où il a fallu attendre la signature de 55 pays.

La grande déception du protocole de Kyoto vient du fait que les **deux principaux émetteurs** de gaz à effet de serre du monde n'aient pas ratifié ce traité, en l'occurrence les **États-Unis** et la **Chine**.

Les négociations et la tenue des COP se sont poursuivies avant et après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto. La communauté internationale a fait avancer plusieurs engagements en matière de financement et de transferts technologiques. Lors de la COP15 à Copenhague, par exemple, les pays développés se sont engagés à consacrer une aide annuelle de 100 milliards de dollars à l'horizon 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en matière d'atténuation et d'adaptation. De même et lors de la COP 16 de Cancun, il a été créé, le Fond Vert pour le Climat.

Les COP se sont succédées, jusqu'à la tenue de la COP 21, qui s'est déroulée à Paris en 2015. En effet, cette conférence a permis de conclure à un accord historique, dénommé « **accord de Paris sur le Climat** », permettant de remplacer le **prolongement du protocole de Kyoto**, et ce dès 2020.

L'Accord de Paris, a été conçu par l'ensemble des parties signataires de la CCNUCC et ce, au regard des Contribution Déterminée Nationale (CPDN) qu'ils ont soumis. De plus, à l'inverse du protocole de Kyoto, celui-ci a été ratifié à l'unanimité, c'est pour cette raison que l'accord de Paris est considéré comme étant universel et historique.

Cet accord marque la fin de la différenciation stricte entre « les pays développés » et « les pays en développement » dans la lutte contre le changement climatique.

Après l'accord de Paris, d'autres COP se sont enchaînées, dont la dernière (COP25) s'est tenue à Madrid et ayant porté principalement sur l'application de l'Accord de Paris.

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

Sur le plan national, l'Algérie à l'instar de nombreux pays, a pris conscience des menaces des changements climatiques et ce, à travers notamment la ratification du protocole de Kyoto et de l'accord de Paris et son adossement des engagements climatiques y afférents. En tant que pays en développement, la responsabilité historique de l'Algérie en matière d'accumulation des gaz à effet de serre n'est nullement engagée. Pays peu émetteur de gaz à effet de serre, sa responsabilité actuelle étant très limitée (CPDN-Algérie, 2015, p. 3).

Toutefois, les conséquences d'un temps extrême n'ont pas épargné l'Algérie. Connue pour son climat aride et semi-aride, l'Algérie est extrêmement sujette aux changements climatiques. Ces 60 dernières années, un accroissement d'événements dus au temps extrême a été observé.

Les experts de l'Institut hydrométéorologique de Formation et de Recherche ont prévu un raccourcissement de la saison des pluies et une hausse des températures d'environ 1° à 1,5° en 2020, ce qui aurait des conséquences fatales pour 30 % des espèces animales. Ils estiment également que les températures vont augmenter de 3°C supplémentaires en 2050 à cause du réchauffement mondial.

Il est à noter que le coût des dommages liés aux changements climatiques en 2009 était de l'ordre de 1,3 % à 4,3% du PIB.

D'après les experts météorologiques et de l'environnement en Algérie, il sera nécessaire à l'avenir de penser à développer des sources d'énergie renouvelable, de transport publique et de techniques d'isolation dans le secteur de la construction, ainsi que de mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte pour les sécheresses et les vagues de chaleur dans les villes vulnérables.

Par ailleurs, le taux de croissance annuel moyen de la consommation d'énergie, provenant de combustible fossile a atteint 7,7% en 2018, qui s'est accentué par une demande croissante de l'énergie par rapport à une population (estimée à 38 700000 d'habitants) en constant accroissement, soit une consommation moyenne de 0,753 tep/habitant (l' Agence Nationale de la Promotion et de la Rationalisation de l'Utilisation de l'énergie, 2019, p. 19).

Outre le domaine de l'énergie, l'Algérie doit répondre aux besoins de cette population en matière d'éducation, de santé et d'habitat dans un contexte de crise financière aggravée par la chute des prix des hydrocarbures depuis 2014, ajoutés aux défis de la sécurité alimentaire et au risque de raréfaction des ressources naturelles.

De ce fait, toutes ces circonstances, parmi d'autres, font donc de l'Algérie un pays potentiellement vulnérable aux effets des changements climatiques qui

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

menacent particulièrement l'agriculture, les ressources en eau et la santé et leurs impacts se font déjà ressentir.

Il est ainsi nécessaire d'intensifier les efforts de travail de prise de conscience sur la protection de l'environnement, la lutte contre toutes formes de pollution, et la mise en place d'une culture de protection de la nature et de ses ressources parmi les décideurs et les citoyens.

2. Contribution de l'Algérie aux efforts Mondiaux de lutte contre les Changements climatiques

2.1. Mesures juridiques et organisationnelles adoptées par l'Algérie dans la lutte contre les Changements Climatiques

Sur le plan juridique, la Constitution algérienne a placé la préservation de l'environnement au cœur des priorités de l'Etat en garantissant aux citoyens un environnement sain et prospère et ce, au titre de son article 68 stipulant « *Le citoyen a droit à un environnement sain. L'Etat œuvre à la préservation de l'environnement. La loi détermine les obligations des personnes physiques et morales pour la protection de l'environnement* ».

De même, le cadre législatif et réglementaire algérien a été renforcé par la promulgation de plusieurs dispositions et lois sectorielles qui ont permis la création d'un ensemble d'institutions spécialisées. Parmi les lois qui ont été promulguées nous pouvons citer :

- Loi n° 99-09 du 28 Juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie ;
- Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;
- Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;
- Loi de 2001 portant sur l'aménagement et le développement durable ;
- Loi n° 04-09 du 14 août 2004 relatives à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable ;
- Loi n° 04-20 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

S'agissant des mesures fiscales, une panoplie de taxes et de dispositions incitatives et dissuasives en application du principe « le pollueur payeur », ont été instituées dans le cadre des lois finances. Parmi ces taxes on trouve notamment, la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement, la taxe sur les sacs en plastiques importés et/ou produits localement, la taxe sur les

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

carburants, la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et la taxe d'efficacité énergétique (TEE).

Pour ce qui est des mesures d'incitation, il s'agit en effet de réductions du taux de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) appliquée sur les équipements destinés au GPL/carburant, les climatiseurs fonctionnant par absorption au gaz naturel et au propane et les équipements et accessoires destinés au GPL/Carburant et du GNC (Gaz naturel comprimé).

Par ailleurs, la loi de finances de 2017 a prévu la taxation des équipements énergivores, afin de limiter la surconsommation d'énergie des produits électroménagers, sur la base du programme d'étiquetage des appareils en fonction de leur niveau de consommation énergétique. Cette mesure s'inscrit dans la politique de promotion de l'efficacité énergétique et constitue une étape précédant la mise en place de seuils minimums de performance énergétique des équipements mis sur le marché algérien (Ministère de l'Environnement, 2018, p. 18).

Sur le plan institutionnel, l'Algérie s'est dotée d'arrangements institutionnels en conformité avec les engagements qu'elle a contractés au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Ces arrangements ont été également mis en place dans la perspective d'intégrer les changements climatiques en tant que composante de **la politique environnementale nationale**. Les arrangements institutionnels de l'Algérie se manifestent par ce qui suit :

- La création en 2005 de l'Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC), qui a pour mission de traiter des aspects en lien avec les changements climatiques, par l'intégration de cette question dans l'ensemble des plans de développement. Elle est aussi chargée d'élaborer l'inventaire national des émissions des gaz à effet de serre (ANCC, 2020).
- La mise en place en 2015 du Comité National Climat (CNC) sous la présidence du Ministère en charge de l'environnement. Il regroupe des représentants des différents secteurs et assure la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques, des stratégies, des programmes et plans d'actions nationaux ayant trait aux changements climatiques.
- La mise en place en 2016 d'une direction en charge des changements climatiques au niveau du Ministère de l'Environnement.
- La création en 1985 de l'Agence Nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE), sous la tutelle du

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

Ministère de l'Énergie et des Mines. Elle a pour mission principale la mise en œuvre de la politique nationale de maîtrise de l'énergie, et ce à travers la promotion de l'efficacité énergétique.

- La création en 2019 du Commissariat national aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ayant principalement pour objectif de faire face aux obstacles et aux difficultés entravant la mise en œuvre, sur le terrain, du Programme National des Énergies Renouvelables.

2.2. Programmes, plans et stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques

Outre les mesures juridiques et institutionnelles, une série de programmes, de plans et de stratégies ont été mis en place dans le but de prévenir les effets des changements climatiques. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- L'adoption en 2018 du Plan National Climat (PNC) qui a été entamé en 2012 avec le concours de l'Agence de Coopération Allemande (GIZ). Le PNC couvre les défis majeurs auxquels l'Algérie est confrontée, pour ce qui a trait aux changements climatiques et leurs effets adverses. Il vise à mettre en cohérence les programmes et actions des différents secteurs avec les plans nationaux de développement économique et social et de définir les processus de mise en œuvre des activités identifiées.
- L'actualisation du Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement durable (PNAEDD), pour la période 2020-2024, lancée en partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre du programme d'Appui à la Politique du Secteur de l'Environnement (PAPSE). Le PNAEDD se fixe comme objectif la mise en place d'un nouveau cadre stratégique de la politique environnementale. Le but étant de réduire considérablement le rythme de dégradation de l'environnement.
- La mise en place depuis 2010 du Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT 2030) qui s'articule autour de 20 Programmes d'Action Territoriaux (PAT), parmi lesquels, le quatrième PAT, consacré à la prévention des risques et à la gestion des catastrophes dans le cadre de la première ligne directrice du SNAT relative au développement durable.
- L'Adoption de la Stratégie et le Plan d'Actions National pour la Biodiversité (SPANB -2016/2030) qui vise principalement à servir les ambitions sociales, économiques et environnementales de l'Algérie. La mise en œuvre de la

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

SPANB devrait être un moteur de création d'emplois et de revenus pérennes et devrait contribuer également à augmenter la résilience de l'Algérie face aux changements climatiques.

- La mise en place de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Déchets (SNGID) à l'horizon 2035. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre la Stratégie nationale environnementale, ainsi que dans le Plan national d'actions environnementales et du développement durable (PNAEDD).
- La révision du programme national de développement des énergies renouvelables (2015-2030) et l'intégration de la transition énergétique comme priorité dans le plan d'action du Gouvernement de 2020 et ce, dans le but de l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique national. Celui-ci constitue un enjeu majeur dans la perspective de préservation des ressources fossiles, de diversification des filières de production de l'électricité et de contribution au développement durable.

2.3. Adhésion de l'Algérie aux initiatives mondiales de lutte contre les changements climatiques et du développement durable

Au-delà de la CCNUCC et les diverses conférences des parties, notamment la Cop 21, l'Algérie a adhéré aux différentes initiatives chapotées par les Nations Unies ou par d'autres intuitions internationales, dans le but de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- L'appui du **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'Algérie** pour la réalisation des objectifs du développement durable (ODD). Le PNUD appuie également la mise en œuvre des politiques et stratégies algériennes pour le développement durable, en étroite coopération avec les institutions nationales, les collectivités locales et la société civile. Le Programme de Pays 2016-2020 est aligné avec le Cadre de Coopération Stratégique 2016-2020, qui est approuvé par le Système des Nations Unies en Algérie et le Gouvernement algérien en juin 2015 (PNUD Algérie, 2020).
- La soumission de l'Algérie au Secrétariat de la CCNUCC en septembre 2015, sa Contribution Déterminée Nationale (CPDN) et ce, dans le cadre de sa participation à la COP21. De surcroit, En ratifiant l'Accord de Paris sur le climat en octobre 2016, le gouvernement algérien a reconnu l'importance et la nécessité de la protection du climat et s'est engagé à développer sa CPDN.

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

Dans le cadre de la CPDN, l'Algérie prévoit en matière d'atténuation, avec un soutien international, une réduction des gaz à effet de serre de 22 % d'ici 2030, dont une réduction de 7 % qui sera réalisée avec des moyens nationaux (CPDN-Algérie, 2015). La stratégie d'atténuation de l'Algérie couvre principalement les secteurs de l'énergie, des forêts, de l'habitat, des transports, de l'industrie et des déchets. Elle se base notamment sur les programmes nationaux des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. La réduction de la consommation énergétique dans le bâtiment fait également partie des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire par l'Algérie.

La CPDN est une opportunité pour le développement de l'efficacité énergétique, la rationalisation de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables conduisant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ceci permettra parallèlement de protéger les ressources énergétiques nationales, d'améliorer les performances des procédés industriels et les méthodes de gestion de l'énergie, de moderniser les installations, et d'initier un changement de comportement de tous vis-à-vis de l'énergie d'origine fossile. In fine, la mise en œuvre du CPDN contribue à la transition énergétique de l'Algérie vers une énergie durable (Ministère de l'Environnement, 2020, p. préface).

- L'Algérie à travers le Groupe pétro-gazier national, Sonatrach, a adhéré en 2018, à l'initiative globale de la Banque Mondiale **pour la réduction du torchage de gaz : zéro torchage de routine d'ici 2030**, lancée en avril 2015. Cette initiative consiste à éliminer le torchage de routine de du gaz associé sur tous les sites de production pétrolière d'ici 2030 et vise à assurer que les plans de développement de nouveaux champs pétroliers incluent des solutions pour l'utilisation du Gaz. 35 sociétés pétrolières et gazières, 27 gouvernements, et 15 institutions ont adhéré à cette initiative.

L'adhésion de l'Algérie à cette initiative est en cohérence avec la réglementation nationale sur le torchage, qui consacre la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, comme des composantes essentielles de sa stratégie de développement (Ministère de l'énergie, 2020).

Ces actions ont permis une réduction considérable des émissions GES. Ainsi depuis 1973, le taux de torchage est passé de 78.6% en 1970 à 8% en 2016. Cet effort de réduction sera poursuivi et soutenu, à travers l'inscription et la réalisation de nouveaux projets de récupération de gaz au niveau des

installations pétrolières et gazières afin de réduire le taux de torchage du gaz à moins de 1% tel que prévu dans CDN de l'Algérie (UNICEF, 2019, p. 126).

2.4. Evaluations internationales en ce qui concerne les efforts déployés par l'Algérie en matière d'atténuations du GES

- **Classement relatif à l'IPC 2019**

Dans son rapport annuel pour l'année 2019, Germanwatch, une association environnementale, a classé l'Algérie à la 47^{ème} place en matière d'Indice de Performance pour lutter contre les changements climatiques, même si l'Algérie a mis en place tout un arsenal juridique et institutionnel pour lutter contre les effets multiples de ce phénomène.

L'Indice de performance climatique (IPC) est un classement par pays, évaluant la performance de la protection du climat de 57 pays et l'UE, représentant environ 90% des émissions de gaz à effet de serre mondiales.

Ce classement est élaboré sur la base des efforts effectués par les pays en matière de lutte contre les changements climatiques. L'Algérie vient en fin de liste des 14 pays classés en zone orange, précédée par Chypre et suivie par l'Irlande, un pays classé directement dans la zone rouge. La Suède a préservé sa première place dans le cadre de ce classement.

L'ONG Germanwatch, en matière d'IPC prend en considération quatre critères pour évaluer les pays, à savoir les émissions du gaz à effet de serre (40% pondération), énergies renouvelables (20% pondération), consommation énergétique (20% pondération) et les politiques climatiques (20% pondération). Notre pays a été noté « mauvais » en matière d'émissions de GES et de politiques climatiques (CDER, 2020).

Même si l'Algérie a une consommation "intermédiaire" d'énergie, les experts nationaux en la matière ont souligné que le faible niveau actuel de consommation d'énergie soit plus un résultat de la situation économique du pays que de politiques efficaces en matière d'efficacité énergétique. Par ailleurs, l'Algérie a été notée « très mauvaise » en matière des énergies renouvelables, figurant parmi les cinq pays les moins bien classés dans ce volet.

En réaction au classement de l'Algérie dans ce rapport, les experts nationaux ont reconnu que même si l'Algérie a établi ces dernières années des programmes ambitieux dans les domaines environnemental et énergétique, les résultats des programmes lancés restent modestes, en comparaison avec les objectifs fixés.

1. Classement relatif à l'IPE 2020

Depuis 1998, l'Université de Yale réactualise, tous les 2 ans, l'indice de performance environnementale (IPE). Cet Indice est devenu un cadre de mesure biennal de premier plan pour les politiques environnementales mondiales, classant 180 pays sur la base de 32 indicateurs de performance qui apprécient la santé environnementale et la vitalité des écosystèmes.

L'IPE est un tableau de bord qui met en évidence les leaders et les retardataires en matière de performance environnementale et fournit des conseils pratiques aux pays qui aspirent à progresser vers un avenir durable (Wending & Zachary, 2020).

L'EPI est un agrégat d'indicateurs sur la qualité de l'air, assainissement et l'eau potable, les métaux lourds, la gestion des déchets, la biodiversité, les services écosystémiques, la pêche, le changement climatique, les émissions de pollution, l'agriculture et les ressources en eau. Pour un pays donné, les scores peuvent varier d'un indicateur à un autre, souvent avec de grands écarts.

Le dernier rapport sur l'IPE publié en juin 2020, précise toutefois que, l'IPE pour l'année 2020 s'appuie sur les données publiées en 2019 et collectées plus tôt. Les résultats ne prennent pas donc en compte les impacts d'événements récents comme les incendies dans la forêt amazonienne, les incendies en Australie, ou la pandémie de COVID-19.

Selon les concepteurs de cet indice, les pays avec les meilleurs classements manifestent généralement des engagements de longue durée et développent des programmes soigneusement construits, qui protègent la santé publique, conservent les ressources naturelles et réduisent les émissions des gaz à effet de serre, contrairement à ceux qui ont enregistré les scores les plus bas.

Ce rapport a classé l'Algérie au milieu du tableau au 84^e rang, avec un score de 44,8 sur 100, devançant l'Egypte et le Maroc, classés à la 95^{ème} et 100^{ème} place respectivement et suivant la Tunisie classée au 71^{ème} rang. Le Danemark, était classé premier pays avec un score de 82,5.

En effet, des progrès de performance peuvent avoir été enregistrés dans une catégorie comme les ressources en eau et stagné ou régressé pour la qualité de l'air ou la biodiversité. Dans la catégorie biodiversité précisément, l'Algérie est, avec 34 autres pays, à la première place.

L'Algérie est classée 18^{ème} mondialement en matière de gestion des déchets solides contrôlés. En revanche, l'Algérie est à la 159^{ème} place pour l'indice de

Représentativité des aires protégées terrestres (PARI) qui estime la diversité écologique d'un pays.

Les scores sont souvent calculés et mesurés à partir de données photographiques spatiales, comme c'est le cas pour les zones humides ou le couvert forestier où l'Algérie est, avec 34 autres, dans un groupe de pays pour lesquels les changements ne seraient pas évalués depuis au moins 10 ans, faute de données disponibles.

2. Classement relatif à l'ITE 2020

La dernière édition du rapport du Forum Économique Mondial de Davos (Suisse) publiée en mois de mai 2020, a révélé que l'Algérie est arrivée à la 83e place dans le classement relatif à l'Indice de Transition Energétique (ITE), gagnant 6 places par rapport à 2019 (89e). Ainsi, l'Algérie a atteint un score de 49.1%, contre 48% en 2019.

Le rapport ITE est une analyse comparative de la performance des systèmes énergétiques de 115 pays dans le monde, ainsi qu'à leur préparation à la transition vers un avenir énergétique sûr, durable et fiable. Au niveau Africain, l'Algérie s'est classée 5^{ème} et 6e au niveau du Monde Arabe (CDER, 2020).

Selon ce rapport, le rythme et l'élan de la transition énergétique seront potentiellement entravés par la pandémie liée à la COVID-19, dont ses effets ont conduit à une dynamique sans précédent de la demande et à des chocs de prix, ainsi qu'à la réallocation des fonds et des investissements privés aux soins de santé, de sécurité et de continuité des activités.

- **Conclusion**

A travers ce présent travail, nous avons essayé de répondre à la problématique qui s'articulait autour des efforts consentis par l'Algérie pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Il évident que les effets engendrés par les changements climatiques nécessitent plus que jamais de multiplier les efforts de la part de la Communauté

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

internationale, notamment de la part des plus grands responsables des émissions de GES, à savoir les USA et la Chine.

Pour sa part, l'Algérie qui est menacée par les impacts de la dégradation du climat tels que, la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres, n'est pas restée immobilisée et s'est dit déterminée à contribuer à l'effort global de lutte contre les changements climatiques.

Cela s'est manifesté notamment à travers l'adoption des politiques et programmes axés sur plusieurs secteurs, en particulier, l'énergie et la mise en place de dispositifs réglementaires et institutionnelles, tout en renforçant les mécanismes financiers nationaux notamment par le biais des mesures fiscales.

Cependant, bien que l'ONU a salué les efforts consentis par le gouvernement dans ce domaine, les différentes évaluations internationales en la matière, ont démontré que ces efforts demeurent insuffisants et ce, compte tenu notamment, des coûts et des technologies innovantes que requièrent les actions qui ont été entreprises, dans un contexte caractérisé par la contraction des ressources financières.

Ainsi, l'Algérie doit faire preuve de plus de rigueur en matière d'exécution de ses programmes ambitieux de lutte contre les Changements Climatiques, notamment dans le volet ayant trait aux énergies renouvelables, ce qui permettrait dans un avenir proche de réduire sa forte dépendance aux énergies fossiles, en renforçant son mix énergétique lui permettant ainsi de parvenir au Développement durable.

Bibliographie

Publications :

Gameren, V, Weikmans, R, & Zaccai, E, (2014), *l'adaptation au changement climatique*, la découverte, Paris.

luis, A & Brenda, C. (2017), *Faits marquants du Changement Climatique, Conférence sur les changements climatiques*. Paris.

Veyret, y. (2017), *Le développement Durable*, Paris, édition sedes.

Thèses :

Belaid, A. (2015), *thèse pour l'obtention du diplôme de doctorat en Science de Génie de l'environnement, les risque climatique et leur impact*, université d'Oran, Algérie.

Rapports :

5ème rapport du PICC, (2014), *mitigation of climate change*.

Commission Economique pour l'Afrique, (2015), note conceptuelle, *Développement Durable et Changement Climatique: comment se positionne l'Afrique du Nord* .

l' Agence Nationale de la Promotion et de la Rationalisation de l'Utilisation de l'énergie, (2019), *La situation énergétique régionale*.

CPDN-Algérie, (2015), *Contribution prévue déterminée au niveau national*.

Ministère de l'Environnement, (2018), *Elaboration de la troisieme communication nationale et du premier rapport biennal de l'Algérie aupres de la CCNUCC*.

Ministère de l'Environnement, (2020), *Plan National Climat*.

Nations Unies, (1992), *CCNUCC, Art2*.

OECD, (2008), *OECD insights*.

UNICEF, (2019), *rapport national volontaire Algérie, ODD*.

Sites web:

ANCC, (2015), Récupéré sur <http://www.ancc.dz/missions.html>, consulté le 23/12/2020.

CDER, (2020), *Portail des Energies Renouvelables.*, Récupéré sur <https://portail.cder.dz/2020/05/21/transition-energetique-voici-le-classement-de-lalgerie-en-2020/>, consulté le 29/11/2020.

PNUD Algérie, (2016), Récupéré sur <https://www.dz.undp.org/content/algeria/fr/home/our-focus.html>, consulté le 26/12/2020.

Contribution de l'Algérie aux efforts mondiaux de lutte contre les Changements Climatiques

Wending, & Zachary, (2020), Récupéré sur environmental performance index:
<https://epi.yale.edu/epi-results/2020/component/epi>, consulté le 30/11/2020.

Suppléments:

Ministère de l'énergie, (2020), Communiqué du Directeur Général de la Sonatrach.